



Supplément familial titulaire mairie

Par **mathilde34**, le **27/11/2012 à 10:22**

bonjour, je suis titulaire en mairie depuis 3 ans et je viens de m'apercevoir que mon troisième enfant n'a pas été pris en compte dans le supplément familial, il est né il y a 2 ans! suis-je en droit de réclamer le manque à gagner ? merci

Par **ambrine2007**, le **30/11/2012 à 12:54**

Si vous avez le droit de le demander auprès de la DRH service paye

Par **mathilde34**, le **03/12/2012 à 09:27**

merci pour votre réponse ! je vis dans un très petit village (400 hab), donc j'imagine que pour la DRH, je dois m'adresser directement au maire? (ce que j'ai déjà fais) mais la secrétaire étant en vacance jusqu'aujourd'hui, je voulais m'assurer de mes droits avant de lui dire le problème (qui est dû à une erreur de sa part, c'est elle qui gère les salaires des employés, et les actes de naissance aussi d'ailleurs!).